



Les mineurs isolés étrangers valent-ils moins que les autres ?

La France est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant : stop à la criminalisation de ces jeunes !

Résumé de la situation sur Limoges

Avant la crise sanitaire depuis 2017 :

Devant les carences du conseil départemental de la Haute-Vienne, le collectif *Chabatz d'entrer* :

- dispense des cours de français aux Mineurs non accompagnés (MNA) qu'ils soient en phase d'évaluation par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), ou bien reconnus mineurs ou non-reconnus mineurs,
- accompagne les jeunes qui veulent faire un recours judiciaire pour contester leur «non-reconnaissance de minorité par décision du tribunal administratif»,
- continue à suivre des jeunes en relation avec des éducateurs qui en ont la charge, dans un parcours encore souvent semé d'embûches.

Le collectif Chabatz d'entrer s'est mobilisé à plusieurs reprises pour dénoncer le sort réservé à ces jeunes lors de manifestations (Journée internationale des migrations, Marche nationale des solidarités), contre les «tests osseux», lors de rendez-vous avec des élus.

Pendant la crise sanitaire et le confinement :

Dès le début du confinement jusqu'à ce jour, *Chabatz d'entrer* n'a cessé ni la lutte, ni l'accompagnement de ces jeunes :

- cours de français par réseau social pour une vingtaine de mineurs migrants (en recours ou pris en charge par l'ASE),
- interpellations du conseil départemental et de l'ASE par courriers, entretiens téléphoniques, par voie de presse, et autres médias.

Pendant le confinement :

- deux mineurs à la rue ont été relogés par le 115, service de la Préfecture, à la suite des directives découlant de la crise sanitaire. Mais il s'agissait de jeunes qui avaient été mis à la rue le 9 mars.
- pour la dizaine d'autres ce fut l'errance et l'attente de passer en audience.
- la Cour européenne, saisie de l'affaire des deux jeunes cités précédemment, veut se pencher sur la légalité des pratiques de « mise à la rue » par le conseil départemental sans décision de justice et sans saisir le juge des enfants.

Par cette mobilisation, ce 25 mai, nous réclamons que les jeunes, en phase de recours judiciaire, continuent à être pris en charge par l'ASE avant leur audience devant le juge des enfants.

Les jeunes, ici présents, empreints des valeurs de solidarité ne se battent pas seulement pour eux, mais aussi pour tous ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de se tourner vers *Chabatz d'entrer* et pour l'avenir de tous ceux qui vont arriver sur le territoire français.

Si notre colère et notre combat se sont amplifiés pendant la « crise sanitaire et le confinement », cela fait plus de trois ans que ce combat est mené pour ces jeunes. Il serait temps de nous écouter !

COLLECTIF CHABATZ D'ENTRER



Courriel : chabatzdentrar@riseup.net
<https://www.facebook.com/collectifchabatzdentrar>

Ne pas jeter sur la voie publique